

SLO



DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 34_23

Objet : Convention de mise en œuvre du programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » avec Unis Cité et l'association des Maires Ruraux de France

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu les statuts de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes et notamment l'article 4-3-1 relatif à la compétence Mobilité ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et qui a rendu possible la délivrance de certificats d'économies d'énergie (CEE) dans le cadre de la participation financière à des programmes liés à la maîtrise de la demande en énergie ;

Vu l'article L.221-7 du Code de l'énergie qui prévoit que la contribution à des programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la mobilité économe en énergies fossiles, peut donner lieu à la délivrance de CEE ;

Vu l'arrêté du 27 février 2020 du ministère de la transition écologique et solidaire portant validation de douze programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2023_61 du 27 avril 2023 portant délégation du conseil communautaire au président pour la conclusion de toutes les conventions nécessaires à l'exercice des compétences de la 2CCAM d'une durée inférieure à trois (3) ans y compris les périodes de reconduction.

Suite à l'accord du Ministère de la Transition Ecologique, le programme « les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » a été prolongé de manière exceptionnelle au niveau national jusqu'au 30 Juin 2023. Localement, cet accord permet la continuité du programme sur le territoire de la Communauté Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM).

Du fait de la grande diversité des pratiques dans ces territoires et de leur forte dépendance automobile, les territoires ruraux et péri-urbains sont des territoires prioritaires. Les mobilités partagées et économes en énergie fossiles y sont moins développées faute de sensibilisation et de services ad hoc, mais les habitants sont prêts à agir si on les aide à passer à l'acte.

En 2019, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a lancé un appel à projets sur la thématique « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable », financé par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

En réponse, l'association Unis Cité – implantée sur toute la France grâce à des délégations dont une en Auvergne Rhône-Alpes - a créé et lancé un programme « Mobili'terre » qui s'inscrit dans la thématique de la mobilité durable, solidaire et inclusive, dans les territoires de zones rurales.

DP 34_23 Convention de mise en œuvre du programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » avec Unis Cité et l'association des Maires Ruraux de France

SLOW

L'Association des Maires Ruraux de France s'associe à ce programme car elle promeut au travers de ses actions la mise en œuvre de solutions innovantes destinées à améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux.

Parmi les territoires sélectionnés comme « cibles » pour promouvoir la mobilité durable, la vallée de l'Arve figure en tête du fait des enjeux liés à la qualité de l'air et aux problématiques de pollution, notamment du fait de l'autoroute Blanche et des industries présentes sur le territoire.

La communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM), moteur sur le sujet de la mobilité à l'échelle du territoire et acteur clé de la transition écologique, a répondu favorablement à la proposition d'Unis Cité de travailler conjointement sur ces sujets.

Le projet consiste pour le territoire de la 2CCAM à accueillir une équipe de jeunes en Service civique – au minimum 4 jeunes recrutés tous les 6 mois par Unis Cités qui les recrute, les forme et les accompagne sur le terrain- afin d'aller à la rencontre des populations pour les sensibiliser à la mobilité durable, accompagner et orienter les plus fragiles dans ces démarches, réaliser des actions de sensibilisation et de formation ...

Il est proposé de conventionner avec l'Association Unis Cité, l'Association des Maires Ruraux de France partenaire du programme et la communauté de communes.

Les principales dispositions de la convention sont les suivantes :

- la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2023,
- les modalités budgétaires relatives aux versements des aides d'un montant de 30 000€ HT pour les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et de 4167€ HT pour le programme Mobiliterre.

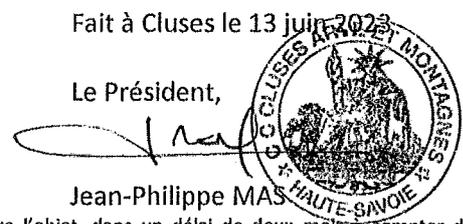
DECIDE

Article 1 : De signer la convention de mise en œuvre du programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » avec Unis Cité et l'association des Maires Ruraux de France, jusqu'au 30 juin 2023 ;

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses le 13 juin 2023

Le Président,



Jean-Philippe MAS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : **15 JUIN 2023**
Publié sur le site internet de la 2CCAM le : **16 JUIN 2023**
Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 34_23 Convention de mise en œuvre du programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » avec Unis Cité et l'association des Maires Ruraux de France